Abstention : 0
UNANIMITE

Le point suivant concerne vœu qui concerne la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh.

VŒU

19. Vœu portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh

Monsieur le Maire : C'est le dernier point à l'ordre du jour, qui concerne la proposition de la majorité municipale de voter un vœu relatif à la reconnaissance de l'Artsakh, appelé Haut-Karabagh. Un vœu identique a été approuvé à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au Conseil Départemental, et le président du Conseil Départemental a invité les communes qui le souhaitent à voter un vœu identique. Donc je propose ce vœu, je vais le lire, il est un peu long. Mais vous l'avez, et puis je proposerai d'approuver ou non ce vœu. Je rappelle quand même, je crois que ça a le mérite d'être dit, il y a des gens qui lèvent le doigt, ce n'est peut-être pas le moment, on verra ça à la fin.

Monsieur le Maire présente le rapport

Voeu présenté par la majorité municipale, relatif à la reconnaissance de l'Artsakh encore appelé Haut-Karabagh.

Le 12 juillet dernier, l'armée azerbaïdjanaise a attaqué l'Arménie lors de violents combats à l'arme lourde. Ces opérations militaires, survenues dans la région du Tavoush, ont visé le territoire de la République d'Arménie dont les frontières sont pourtant reconnues par la Communauté internationale.

Le 16 juillet, le porte-parole du Ministère de la défense azerbaïdjanais, Vagif Dargyakhly, a menacé de « la possibilité de frapper la centrale nucléaire de Medzamor, déclenchant alors une catastrophe pour l'Arménie ».

Le 27 septembre, l'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les Arméniens du Haut-Karabagh où des villes, notamment Stepanakert, et des populations civiles ont été prises pour cible.

Le déclenchement de cette guerre est intervenu avec le soutien de la Turquie, qui refuse par ailleurs encore aujourd'hui la responsabilité des représentants turcs ottomans dans le génocide des Arméniens perpétré en 1915 et 1916. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, des milices à la solde de la Turquie ont été acheminés depuis la Syrie vers l'Azerbaïdjan pour participer aux combats et semer la mort dans le Haut-Karabagh.

Dans le conflit qui opposent, depuis plusieurs décennies, la région du Haut-Karabagh ainsi que la République d'Arménie à l'Azerbaïdjan, la France s'est efforcée de trouver une solution pacifique dans le cadre du groupe de Minsk qu'elle co-préside avec les Etats-Unis et la Russie, sous l'égide de l'Organisation de sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les solutions en faveur de la paix ont été jusqu'à ce jour recherchées par la France en se fondant sur le principe de la neutralité.

Considérant que cette neutralité ne peut pas être maintenue face à l'Azerbaïdjan qui est à l'initiative de la guerre et qui vise des populations civiles arméniennes vivant dans le Haut-Karabagh ;

Considérant que les positions bellicistes de la Turquie en soutien à l'Azerbaidjan et le transport des milices syriennes sont inacceptables et portent le risque d'une déstabilisation régionale plus large ;

Considérant que de nombreux habitants notamment de la ville de Stepanakert ont été déplacés du fait de la violence des combats et qu'il y une urgence humanitaire à cesser les combats ;

Considérant que le cessez-le-feu du 26 octobre 2020 instauré à l'initiative de la diplomatie russe et signé par les chefs des diplomates arménienne et azerbaïdjanaise n'a pas été respecté ;

Considérant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe de droit international ;

Considérant que le 2 septembre 1991, la République d'Artsakh a été proclamé, conformément à la législation en vigueur à l'époque, soit la loi du 3 avril 1990 « relative à la résolution des questions liées à la sécession d'une république soviétique de l'URSS » ;

Considérant que le 10 décembre 1991, un référendum républicain a eu lieu dans le Haut-Karabagh en présence des observateurs internationaux, avec une participation de 82,2 % et que 99,89 % des votants se sont prononcés pour l'indépendance de la République d'Artsakh ;

Considérant que seule la reconnaissance internationale de la république d'Artsakh garantira la paix dans la région ;

Considérant l'urgence, en raison des milliers de morts, de blessés et de réfugiés, en raison des destructions visant les populations civiles, en raison de l'utilisation d'armes non conventionnelles ;

Considérant l'adoption par le Sénat de la résolution demandant la reconnaissance de l'Artsakh par la France, le 25 novembre dernier,

Considérant l'adoption par l'Assemblée nationale de la résolution demandant la reconnaissance de l'Artsakh par la France, le 3 décembre dernier,

Les Conseillers municipaux de la ville de Bourg-la-Reine expriment le vœu, adressé à Monsieur le Président de la République française et au Gouvernement, que la diplomatie française réexamine sa stratégie et exprime la position ci-après :

- La France reconnaît la République d'Artsakh. Elle apporte son appui diplomatique aux autorités de l'Arménie et de l'Artsakh, elle s'engage à conduire l'Europe et la communauté internationale vers la reconnaissance de la République d'Artsakh.

Monsieur le Maire : Il est proposé de soumettre ce vote au Conseil, je crois que certains ne souhaitent pas, pour des raisons diverses, prendre part au vote. Je ne sais pas s'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur LACOIN oui.

M. LACOIN : Alors moi, je voudrais faire part de ma position à mes collègues du Conseil Municipal. J'ai été très étonné, en tant que conseiller municipal de Bourg-la-Reine, d'être sollicité pour faire reconnaître une république à 4 000 kilomètres de chez nous. Et je me suis demandé qui nous faisait demander cela et pourquoi ? Si c'est par conviction démocratique, pourquoi uniquement le Haut-Karabagh et pas l'état palestinien, ou un état kurde ? Parce que les uns sont chrétiens, les autres musulmans ? Et pourquoi ne pas nous prononcer aussi sur les Tibétains, les Ouïghours, les Rohingyas, pourquoi ne pas demander la libération des dirigeants catalans, pourtant, démocratiquement élus, récemment emprisonnés en Espagne pour leur revendication d'indépendance eux aussi. Pourquoi ne pas soutenir la demande de référendum en Écosse ? Et pourquoi pas aussi la réunification de l'Irlande ?

Pour ma part, je tiens à vous affirmer que je soutiens le droit de tous ces peuples à disposer d'eux-mêmes. D'ailleurs, qui parmi nous peut s'exprimer contre un soutien au peuple du Haut-Karabagh ? Qui peut même s'abstenir devant les malheurs de nos amis Arméniens ? Force est de constater que cette question est une question rhétorique et piégeuse. Elle me fait penser à celle-ci, la France peut-elle accueillir toute la misère du monde ? Tout le monde répond non, mais pas avec les mêmes intentions. La question du Haut-Karabagh est révélatrice de la démagogie, de ceux qui l'ont introduite à l'Assemblée Nationale et au Sénat, forçant les autres partis politique à s'aligner sur un oui qui est incontournable. Et maintenant, certains veulent descendre cette manipulation au même niveau de nos collectivités locales. Je suis un démocrate, pas un démagogue. Je ne m'associerai pas à cette démarche, communautariste, clientéliste, électoraliste, qui desserre la démocratie et qui continue à faire le lit de l'extrême droite, en ressuscitant des guerres de religions, alors qu'il faut au contraire apaiser et notre société et notre planète. Je demande donc à ne pas participer à ce vœu plébiscitaire, qui me paraît de surcroît infondé dans le cadre d'un Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Madame COEUR-JOLY.

MME COEUR-JOLY : Merci. Je rassure Monsieur LACOIN, je suis tout aussi émue, voire révoltée par l'emprisonnement des amis catalans. Je suis tout aussi émue, révoltée de ce qui arrive en Palestine et pour d'autres peuples. Il s'agissait ici d'un vœu qui a été transpartisan. J'ai été émue de voir les populations civiles endeuillées, comme j'étais choquée de voir l'expansionnisme des nationalismes néo-ottomans de la Turquie car il ne s'agit pas de guerres de religions, loin de là. Il s'agit de la Turquie qui souhaite étendre son pouvoir bien au-delà de son territoire. Et si on peut se souvenir du génocide arménien en 1915, je pense que certains souhaiteraient perpétuer ce génocide, le continuer. D'ailleurs, de nombreux Arméniens sont venus dans les communes du 92, qui ont largement accueilli les Arméniens et il existe toujours des communautés arméniennes. Bourg-la-Reine est solidaire de tous les peuples qui souffrent. Et je sais que le peuple arménien, le peuple de l'Artsakh, n'est pas le seul qui souffre, loin de là. Et je pense notamment à ce qu'ont vécu les Libanais il n'y a pas très longtemps et pour lesquels Bourg-la-Reine a également été très sensible à la souffrance, qui est tout autre mais malgré tout une souffrance. Je sais qu'il y a une charte, il y a un lien d'amitié avec notamment, j'y pense tout d'un coup, la ville de Bourg-la-Reine et une ville du Liban, je crois me souvenir avec la ville Damour peut être, si je ne me trompe pas. Peut-être on pourrait envisager une charte d'amitié avec une ville d'Arménie ou de l'Artsakh.

Voilà, je vous remercie pour ce vœu et en même temps je pense à toutes les familles endeuillées au moment de cette agression, tous ceux qui ont été déplacés, et je n'oublie pas les autres peuples qui souffrent tout autant. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci. J'aurais une position qui est entre les deux et qui n'est pas du même sens. D'abord je fais un rappel. Dans le précédent mandat, c'était un sujet diplomatique beaucoup plus proche, je parle du Brexit, j'avais souhaité au Conseil Municipal que le Conseil Municipal de Bourg-la-Reine s'exprime auprès de la ville de Kenilworth pour leur rappeler au moment du vote du Brexit qu'on était attachés à la présence de l'Angleterre et en particulier dans l'Union Européenne. Monsieur le Maire de l'époque, Monsieur CHEVREAU, m'avait dit, « c'est tout à fait hors de propos, le Conseil Municipal de Bourg-la-Reine n'a pas à s'ingérer dans les affaires d'un autre pays et c'est de tradition de ne rien en faire ». Bon très bien, d'ailleurs il avait ajouté « j'écrirai moi-même une lettre au maire de Kenilworth », qui par ailleurs a voté pour le Brexit et on sait tout le succès du Brexit par la suite. Après, comme Monsieur LACOIN, je pourrais citer une liste de peuples et de lieux où la démocratie est bafouée, et comme lui ou comme Madame COEUR-JOLY, je pense qu'effectivement, enfin je crois savoir, parce qu'en vérité les deux A4 qu'on nous donne en matière de rapport, sans citer aucune source, ce n'est pas un travail d'historien, on nous présente un truc, on peut croire que c'est juste, et je ne le conteste pas dans l'absolu. Mais pour prendre position sur quelque chose de douloureux, d'historique et de lointain et de complexe, je pense qu'il faut autre chose qu'un recto-verso et de s'entendre dire que la même chose a été votée ailleurs. Donc, finalement on a l'information qu'on a les uns et les autres par la télé, les journaux, etc., sauf les experts mais ils ne sont même pas cités dans le document.

MME COEUR-JOLY : C'est un vœu, ils ne peuvent pas citer les experts dans le document.

M. BONAZZI : Pour convaincre quelqu'un, enfin moi quand je veux avoir une conviction, je m'intéresse à la chose, plus que simplement l'exposé de quelqu'un de déjà convaincu. L'histoire du soutien du 92, que je ne conteste pas, à l'Arménie, c'est la personnalité de Monsieur DEVEDJIAN qui le fait, je pense que s'il ne s'était pas appelé Monsieur DEVEDJIAN, on ne se serait pas obligatoirement intéressés à cette zone-là. Et ça ne retire aucune valeur et aucune souffrance à ce qui existe là. Mon message en résumé, de deux choses l'une, soit le Conseil de Bourg-la-Reine se met à faire de la diplomatie, à ce moment-là pourquoi pas, et en fait je suis pour mais il faudrait le faire sérieusement ; soit là, il faut se dire que c'est une bizarrerie parce que la cause, je crois, est plutôt juste, je vais être pour ce vœu, mais je suis tout à fait pour aussi ce qu'a dit Jean LACOIN sur le fait

qu'encore une fois, c'est une bizarrerie et ça apparaît aujourd'hui alors que c'était refusé sur un sujet un petit peu plus simple à mon avis. Et on pouvait véritablement avoir un avis européen à l'époque, surtout quand on était, comme le Maire, UDI, de l'époque. Donc c'est deux poids deux mesures et je ne me l'explique pas. Evidemment, sans parler des sujets qui ont été dit les Ouïghours, les Rohingyas, et tout ce qu'on veut, la liste est malheureusement extrêmement longue.

Voilà mon commentaire et mon explication au vote.

Monsieur le Maire : Merci pour ces interventions. Je suis assez d'accord avec un certain nombre de vos propos. Je pense effectivement que ce n'est pas à la municipalité de s'occuper de sujets qui ne la touchent pas directement. Ici-même, c'est une solidarité avec l'ensemble de nos représentants parlementaires mais aussi des villes notamment des Hauts-de-Seine qu'il est proposé. Maintenant, sentez-vous libre, si vous pensez qu'il faut retirer ce vœu, je ne vais pas demander à voter oui, pour ou contre, parce que pour ou contre. A mon avis, on peut s'abstenir mais voter contre, je ne vois pas qui peut voter contre sur un vœu de ce type-là. Donc je suis prêt à revoir la question, à demander, est-ce que vous souhaitez qu'on retire ce point de l'ordre du jour ? Levez la main si vous le souhaitez. Ça mériterait un vote secret, je n'en sais rien.

Bien, je vois 4 personnes qui souhaitent qu'on le retire, donc une forte majorité insiste à ce qu'on maintienne le vœu. Par contre, je vais proposer au vote mais je vais demander d'abord qui est-ce qui ne participe pas au vote ?

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

M. LACOIN, MME ANDRIEUX, M. DEL, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : Votants : 30 (M. LACOIN, MME ANDRIEUX, M. DEL, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ ne prennent pas part au vote)
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0
UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : On passe donc aux questions orales. J'ai reçu 5 questions orales dans les délais, même s'ils sont un peu courts, mais peu d'entre elles ont été adressées à la bonne adresse de messagerie. Alors faites attention s'il vous plaît.

Par ailleurs, le règlement intérieur prévoit que le temps consacré aux questions orales est limité à 30 minutes. On va donc essayer de tenir ce temps. Je vais passer aux questions dans l'ordre où elles sont arrivées. La première question est une question posée par Monsieur BONAZZI concerne l'armement des policiers. Monsieur BONAZZI, est-ce que vous voulez bien lire votre question ?

M. BONAZZI : Oui, je vous la lis : Monsieur le Maire, il y a maintenant presque un an, vous avez entamé à petit pas une démarche qui vise à armer les policiers municipaux de Bourg-la-Reine. Lors de ce Conseil, nous voyons encore une décision subreptice qui confirme votre orientation, puisqu'il y a un budget de formation destiné aux policiers municipaux pour l'usage d'armes de catégorie B, en français administratif il s'agit de « d'armes à feu de poing (revolver, pistolet) et d'armes à feu d'épaule (fusil, carabine) ; elles peuvent être semi-automatiques, de calibre supérieur à 20 millimètres, disposant de système d'alimentation amovible et permettant 31 coups au plus sans réapprovisionnement ». Je cite là un site qui s'appelle leservicepublic.fr, tout le monde peut le lire. Nous parlons sans aucun doute d'armes létales. Existe-t-il à Bourg-la-Reine des crimes et délits qui puissent entraîner un usage légitime de telles armes, y compris en flagrant délit ? Est-ce ce type d'insécurité dont la population se plaint ? Les pistolets et les carabines font-ils diminuer les vols à la tire, les cambriolages, les violences familiales ou sexuelles, les braquages de magasins ? Notre propos n'est pas de nier l'existence de la violence dans la société, aucun angélisme, elle existe et elle est le

ville de Bourg-la-Reine
Vivre et Entreprendre

COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

==========

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN LE 8 FEVRIER, À DIX NEUF HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 2 février 2021, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de trente-et-un, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, par visioconférence via l'application Teams en vertu de l'article 6 de l'ordonnance du 1er avril 2020 et de la loi du 14 novembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACOIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, Mme CLISSON-RUSEK, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. BOREL-MATHURIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

M. ANCELIN par Mme SPIERS, Mme CANCIANI par Mme DANWILY, M. SIMONIN par M. NICOLAS

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 49
M. ANCELIN, absent à l'ouverture, arrive à 20h22

==========

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

DÉSIGNÉ à l'unanimité Madame CLISSON-RUSEK en qualité de secrétaire de séance

APPROUVÉ à l'unanimité le procès verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2020

PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions qu'il a prises, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A :

AFFAIRES GENERALES

1. **APPROUVÉ** avec 1 voix contre (M. FERNANDEZ) et 2 abstentions (Mme BROUTIN et M. HAUSEUX) les modalités de réunion du Conseil Municipal par visioconférence
2. **APPROUVÉ** avec 7 abstentions (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ) les opérations relatives aux projets de rénovation énergétique, réaménagement, mise en valeur et modernisation de l'Hôtel de Ville et de la Villa Saint Cyr et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local Relance (DSIL Relance)

URBANISME

3. **APPROUVÉ** avec 5 voix contre (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FERNANDEZ) et 2 abstentions (Mme COEUR-JOLY, M. HAUSEUX) les protocoles transactionnels de règlement amiable d'un différend, portant indemnisation des équipes présélectionnées dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre portant sur la reconstruction d'un équipement pour l'escrime et les arts martiaux ainsi que la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas-Coquarts, déclaré sans suite pour motif d'intérêt général
4. **APPROUVÉ** avec 4 voix contre (M. DEL, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FERNANDEZ) et 3 abstentions (Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. HAUSEUX) le programme technique et environnemental détaillé de la reconstruction d'un équipement pour l'escrime et les arts martiaux ainsi que la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas-Coquarts et le lancement d'une procédure de conception-réalisation et la définition des modalités pratiques organisationnelles

TRAVAUX

5. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Sceaux et la Ville de Bourg-la-Reine pour les travaux de voirie de la rue Georges Bizet

DEVELOPPEMENT DURABLE

6. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. FERNANDEZ) l'adhésion de la Ville au dispositif DOREMI et la convention de partenariat

EDUCATION

7. **APPROUVÉ** à l'unanimité la fixation des participations familiales pour les départs en séjours d'été pour l'année 2021

SOCIAL

8. **APPROUVÉ** avec 2 abstentions (Mme MAURICE, M. FERNANDEZ) l'adhésion de Bourg-la-Reine au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

PETITE ENFANCE

9. **APPROUVÉ** avec 2 abstentions (Mme MAURICE, M. BONAZZI) la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine, concernant le Relais Auxiliaires Parentales labellisé Charte de qualité 92 relative à la garde à domicile des parents

FINANCES

10. **PRIS ACTE** avec 7 voix contre (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ) de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2021

RESSOURCES HUMAINES

11. **APPROUVÉ** à l'unanimité la modification de la participation de la Ville aux prestations d'action sociale en faveur des agents
12. **APPROUVÉ** à l'unanimité la convention avec le Comité National de l'Action Sociale (CNAS) et **DÉSIGNÉ** au scrutin public avec 28 voix en sa faveur Mme LANGLAIS, en qualité de délégué élu, pour représenter la commune au sein du CNAS
13. **APPROUVÉ** à l'unanimité la mise en oeuvre du compte personnel de formation
14. **APPROUVÉ** à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville
15. **APPROUVÉ** à l'unanimité la mise en œuvre du forfait mobilités durables à l'attention du personnel de la Ville

VOEU

16. **APPROUVÉ** à l'unanimité (M. LACOIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ ne prennent pas part au vote) le vœu portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh

Fait à Bourg-la-Reine, le 9 février 2021

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Jacques DEBAILLEUL